



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/083

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS OFFICE DE TOURISME MONTESQUIEU 2021/2023

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 15

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : 1^{er} avril 2021

Le 8 avril de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. LAFFARGUE	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	E		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. GACHET
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.
Les procès-verbaux des 4 et 18 mars 2021 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/083

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS OFFICE DE TOURISME MONTESQUIEU 2021/2023

- Vu** l'article 3-1-1 des statuts de la Communauté de Communes portant notamment sur le tourisme,
- Vu** la loi n°92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme (modifié par l'article 3 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004),
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),
- Vu** la délibération de la Communauté de Communes de Montesquieu n°2005/49 en date du 23 septembre 2005, qui a créé l'EPIC,
- Vu** la délibération de la Communauté de Communes de Montesquieu n°2005/64 en date du 9 décembre 2005, qui a approuvé les statuts de l'EPIC,
- Vu** les comptes-rendus des travaux du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu,
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Par délibération n°2005/49 en date du 23 septembre 2005, la Communauté de Communes de Montesquieu a créé un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), intitulé Office de Tourisme de Montesquieu, qui est en charge de mettre en œuvre la politique touristique communautaire. Elle a signé 5 conventions d'objectifs (2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014 / 2015-2017 / 2018-2020).

Par la convention ci-annexée, l'Office de Tourisme de Montesquieu se voit déléguer des missions de service public touristique dont les principales sont les suivantes :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire communautaire,
- d'assurer la promotion touristique du territoire communautaire en cohérence avec l'action des instances touristiques,
- de concevoir, animer et coordonner le développement touristique du territoire communautaire, depuis la définition de la stratégie et la programmation des actions de développement jusqu'à l'évaluation des actions entreprises,
- d'assurer la coordination des entreprises et organismes intéressés au développement touristique du territoire communautaire,
- d'apporter un concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant : réalisation d'événements, création et gestion d'équipements touristiques, en lien avec la Communauté de Communes de Montesquieu,
- d'animer le montage et la commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la loi 92-645 du 13 juillet 1992.

L'office de Tourisme de Montesquieu se voit également déléguer la mise en place d'une stratégie touristique.

La CCM verse à l'office de Tourisme de Montesquieu une subvention de 135 000 € pour l'année 2021.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/083

OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS OFFICE DE TOURISME MONTESQUIEU 2021/2023

***Le Conseil Communautaire à 39 voix pour,
Mme LAGARDE et Mme TALABOT ne prennent pas part au vote :***

- Approuve la convention d'objectifs 2021-2023, ci-annexée, avec l'Office de Tourisme de Montesquieu,
- Autorise le versement de la subvention annuelle d'un montant de 135 000 € (cent trente cinq mille euros), selon les modalités prévues dans la convention,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention d'objectifs et mettre en œuvre toutes les actions nécessaires et utiles à sa bonne réalisation.

Fait à Martillac, le 8 avril 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

